

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 28 août 2013

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Yvan BOURGEOIS – Pierre GAGNIERE – Sébastien PEANT -  
MMES Cécile BURDIN – Christelle ZAPILLON –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Bérengère BOCH à Sébastien PEANT

Secrétaire de séance : Cécile BURDIN

### ↳ Approbation du compte rendu du 20 juin 2013

Pas de remarques

### ↳ Compte rendu de délégation d'attributions

Droit de préemption

- Le 20/06/2013 : Décision de ne pas préempter parcelle D.1587 les Ruchers
- Les 03/07/2013 et 10/07/2013 : Décision de ne pas préempter parcelle D.1398 rue du Ventier (échange de locaux en copropriété)
- Le 01/08/2013 : Décision de ne pas préempter parcelle D.1585 les Ruchers.

### ↳ Attribution du marché pour le captage du Mont-Cenis

Suite à la consultation lancée pour les travaux de reprise du captage de la Coupe d'Or au Mont-Cenis, 2 offres sont parvenues en mairie.

La commission des marchés à procédure adaptée après avoir procédé à l'ouverture des plis, propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse faite par les Etablissements Louis GRAVIER et s'élevant à 17 330.00 € HT, soit 20 726.68 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir cette offre et autorise le Maire à signer le marché et les éventuels avenants.

### ↳ Décision budgétaire modificative n° 1

Plan d'eau d'Herbefin : des travaux supplémentaires sont à réaliser, il s'agit notamment d'approvisionnement en matériaux supplémentaires, du raccordement électrique des sanitaires, de la modification de la vanne de vidange, de l'évacuation vers l'Arc des collecteurs et grilles de récupération du jeu d'eau et de la mise en place d'une clôture le long du talus. Ces travaux seront régularisés par avenant d'un montant de 9 677.04 € HT.

D'autre part des prestations non chiffrées en début d'année n'avaient pas été prises en compte : mission de SPS, engazonnement, jeux, honoraires ERDF.

Le conseil municipal avec 1 abstention adopte la décision modificative suivante :

202	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	+ 10 000
2111	Terrains nus (frais de géomètre)	+ 5 000
2318-67	Plan d'eau d'herbefin	+ 100 000
20421	Subventions énergies renouvelables / façades	-15 000
2313-68	Atelier communal	-100 000

### ↳ Tarifs des garderies

*Complément été 2013 :*

Tarif dans le cadre du pass exploration : enfant de 3 mois à 12 ans : 10 €

Hiver 2013/2014 :

<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>
Une heure	6.00 €
Une ½ journée	22.00 €
6 ½ journées matin (9h00/12h30)	110.00 €
6 ½ journée après-midi (13h30/17h15)	110.00 €

<b>Enfants de 3 à 6 ans</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>
Une heure	6.00 €
Une ½ journée	22.00 €
6 ½ journées matin (9h00/12h30)	110.00 €
6 ½ journée après-midi (13h30/17h15)	110.00 €
<b>Avec une heure de ski</b>	
Une matinée 2,5 h garderie + 1h ski ESF	14.00 €
6 matinées 2,5 h garderie + 1h ski ESF	73.00 €

<b>Enfants de 3 à 12 ans</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>
Prise en charge après les cours ESF à 11h45 jusqu'à 12h30 ou avant les cours ESF de 13h30 à 14h30 <u>Hors vacances scolaires</u>	6.00 €
Prise en charge après les cours ESF à 11h00 jusqu'à 12h30 ou avant les cours ESF de 13h30 à 15h15 <u>En vacances scolaires hiver et du 12/02/14 au 09/03/14</u>	10.00 €

#### ↳ **Personnel communal**

Le conseil municipal décide de recruter 3 agents non titulaires selon les caractéristiques suivantes :

- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour la période du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014, fonctions : accompagnateur transport scolaire, 53.60 h/mois
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour la période du 19 août 2013 au 4 juillet 2014, fonctions : agent d'entretien école, 32.06 h / semaine.
- 1 adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour la période du 2 septembre 2013 au 27 juin 2014, fonctions : agent de bibliothèque (accueil, information du public, entretien et réassortiment des ouvrages...), 82.50 h / mois.

#### ↳ **Acquisition de terrain**

*Les Sablons :*

Pour permettre la réalisation du projet de construction d'un hôtel 4\* aux sablons, il est prévu que la commune cède à Monsieur Richard GRAVIER les parcelles nécessaire et recevoir en contrepartie des locaux sous forme de dation.

La parcelle H 1592 d'une superficie de 274 m<sup>2</sup>, chemin aujourd'hui abandonné, appartient à l'AFR. La commune doit en faire l'acquisition afin de disposer totalement de la maîtrise foncière.

Le conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle au prix de 7.62 € le m<sup>2</sup> soit un total de 2 087.88 €.

### *Hameau des Champs :*

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Messieurs BERMOND François-Pierre et Olivier d'acquérir la parcelle B 68 au Hameau des Champs.

En effet, dans le cadre de leur projet de réhabilitation de la maison « De Cardinal », cette parcelle viendrait compléter la vente du chemin en cours de déclassement et leur permettrait d'implanter les aires de stationnement nécessaires à leur projet.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la vente de la parcelle B 68 au Hameau des Champs à Messieurs BERMOND François-Pierre et Olivier sous réserve du déclassement de domaine public du chemin riverain (enquête en cours).

### ↳ **Rapport 2012 sur le prix et la qualité de l'eau**

Le Maire informe l'assemblée des conclusions du rapport 2012 sur l'eau.

Les tarifs sont inchangés, la qualité de l'eau est bonne.

Les services techniques réalisent actuellement le remplacement des compteurs de plus de 15 ans.

Afin d'améliorer le rendement du réseau, il est envisagé de procéder à une recherche de fuites.

### ↳ **Vente de coupe de bois**

Une coupe de bois sera mise en vente au mois de septembre dans les parcelles 10 et 11.

L'ONF est chargé de fixer le prix de retrait au mieux des intérêts de la commune sans que ce prix soit inférieur à 30 000 €.

### ↳ **Déplacement d'un monument**

L'école des Douanes de la Rochelle, pour sa promotion 2013, a choisi comme parrain René CHAIX, emporté par l'avalanche de la Tomba en 1960. Un monument a été érigé à l'époque en contrebas de la route. Afin de le mettre à l'honneur, il est décidé de déplacer ce monument au bord de la route à côté de la table d'orientation.

### ↳ **Questions diverses**

- ZAC Plan des Champs : enrobé à faire courant septembre, une consultation est en cours.
- L'atelier des costumes a remis à la commune une poupée en costume local en remerciement pour la mise à disposition de locaux pour leur activité.
- Lotissement de Saint Martin : à la demande de riverains, la limitation de vitesse à 30 km/h est étendue à la totalité du lotissement.
- Restauration chalet d'alpage : Gérard BOCH demande à acheter 7 pannes pour le toit. Le conseil municipal donne son accord.
- La Bambiche : demande installation d'une terrasse sur le parking. Avis défavorable vu les contraintes de parking.
- Festival astronomie : le conseil municipal prend connaissance du courrier de festivaliers qui regrettent le changement de date, un manque d'informations sur des modifications de programme de dernière minute, selon eux le festival 2013 a été amoindri et perd en qualité.
- Plantations René ROSSI : haie rectiligne, pas d'essence locale.
- SIRTOMM : un problème de ramassage persiste aux Alpagnes (horaires trop matinaux). Il est demandé d'étudier la possibilité de mettre un container au Hot.

La séance est levée à 22 h 55.